

Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Reçu en préfecture le 30/12/2015

Affiché le

Service
Le Teich

ID : 033-213305279-20151217-R_OJ_17 12_15-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

ORDRE DU JOUR

- Contrat Enfance-Jeunesse
- Décision modificative n°2
- Projet HUTTOPIA - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
- Acquisitions foncières
- Durée des amortissements

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

73/15-1

Contrat Jeunesse - Renouvellement

Rapporteur :

Valérie COLLADO

La commune a conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des contrats successifs depuis 2003 visant à organiser le contenu et le financement de ses activités en direction de la petite enfance, de la jeunesse et des familles.

Le dernier contrat a notamment prévu la mise en œuvre des actions suivantes :

- Structure multi-accueil : augmentation de la capacité d'accueil à 16 puis à 24 enfants
- ALSH municipal : création d'une ALSH 6/11 ans le mercredi en période scolaire.

Par ailleurs, le contrat a pris en charge la municipalisation - non prévue - des structures gérées jusqu'en 2014 par l'Office Socio Culturel, à savoir :

- ALSH maternelle du mercredi
- ALSH primaire et maternelle ouverts durant les petites vacances et les vacances d'été.

Sur la période de 2011-2014, le coût global des actions municipales s'est élevé à :
3 385 350,70 € prises en charge comme suit :

CAF	1 189 254,59 €
Autres financeurs	562 747,96 €
Familles	658 280,93 €
Commune (coût net)	975 067,22 €

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

73/15-1

Pour la période 2015-2018, les actions nouvelles prises en considération sont les suivantes :

- Financement d'une étude - diagnostic sur les 6/11 ans
- Amélioration de la prise en charge du poste de coordonnateur Enfance-Jeunesse
- Amélioration des financements liés aux actions de formation

Il reste entendu que le présent contrat peut faire l'objet d'avenants en cours de mise en œuvre.

Ces éléments sont détaillés dans le projet de contrat joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires, de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de la Solidarité, je vous propose, Mes cher(ère)s collègues,

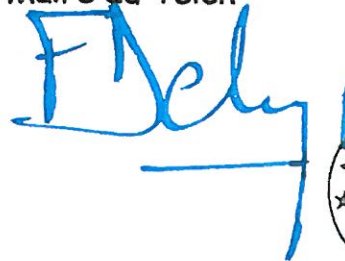
- D'approuver ce document
- D'autoriser le Maire à le signer

Adoption : Unanimité

Fait à Le Teich, le 17 Décembre 2015

François DELUGA

Maire du Teich



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

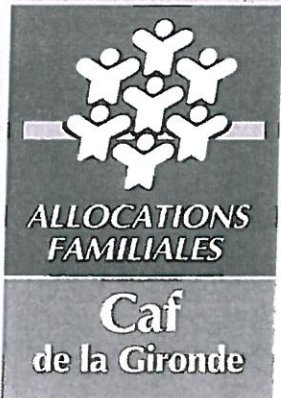
Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

Recevoir le 18/12/2015

ID : 033-213305279-20151217-R_73_15_1-DE



Prestation de service Contrat enfance et jeunesse Le Teich

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse », constituent la présente convention.

Entre :

La commune du Teich

représentée par son Maire, Monsieur François DELUGA

dont le siège est situé : Hôtel de Ville – 64 bis Avenue de la Côte d'Argent – 33470 LE TEICH

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s) ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde,

Représentée par son directeur, Monsieur Christophe DEMILLY,

dont le siège est situé rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX CEDEX

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- ⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

- ⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Les modalités de financement

Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2015.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1805 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article « Le cadre général du dispositif « Contrat enfance et jeunesse » des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci après

Acompte :

Pour les nouveaux contrats, l'acompte sera égal à 70 % du montant prévisionnel de la prestation de service de la première année du contrat et sera versé à la signature de celui-ci.

Pour le contrat enfance jeunesse en cours, la Caf versera deux avances annuelles selon les modalités suivantes :

1^{ère} avance de 35 % du droit prévisionnel de l'année N dans le courant du premier trimestre de l'année N ;

2^{ème} avance de 35 % du droit prévisionnel de l'année N conjointement à la liquidation de l'exercice N - 1.

Sur le compte de la Banque de France de Bordeaux :

Code IBAN	BIC
FR12 3000 1001 43C3 3600 0000 085	BDFEFRPPCCT

A l'ordre de Monsieur le Percepteur de la Trésorerie d'Arcachon

Régularisation

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son annexe 5, la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions

Le partenaire s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées en annexe 5 de la présente convention avant le 30 avril de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 30 avril et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrite en annexes 6 et 6 bis de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article ci-dessus « L'objet de la convention », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La durée de la convention

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2018.



Ci-dessous le texte pour la convention non dématérialisée.

En cochant cette case, « le partenaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus accompagnées des annexes 1 à 4 et 6 ci-après de la présente convention,

- les « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse (y compris leurs annexes numérotées 4bis, 5 et 6bis) » en leur version de juillet 2015,
et « le partenaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Ci-dessous le texte adapté à une version dématérialisée des 2^{nde} et 3^{ème} parties de la convention.

En cochant cette case, « le partenaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus accompagnées des annexes 1 à 4 et 6 ci-après de la présente convention, dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- les « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse (y compris leurs annexes numérotées 4bis, 5 et 6bis) » en leur version de juillet 2015, document disponible sur le site internet « www.caf.fr » de la Caf de la Gironde.

et « le partenaire » les accepte.

Fait à Bordeaux, le 17 décembre 2015, en 3 exemplaires

La Caf,	Le Gestionnaire,
M. Christophe DEMILLY Directeur de la Caf	M. François DELUGA Maire

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Tableau récapitulatif financier Global
 Contrat : 201500403 CEJ 3G MAIRIE DU TEICH
 Date d'effet : 01/01/2015
 Module : CEJ 3G MAIRIE DU TEICH

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MULTI ACCUEIL LA POMME DE PIN	32569,37	32569,37	32569,37	32569,37	130277,48
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH MUNICIPAL (ex Office Socio Culturel)	15300,82	15300,82	15300,82	15300,82	61203,28
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	Poste de coordination Enfance	14819,7	14819,7	14819,7	14819,7	59278,8
	Pilotage Jeunesse	Diagnostic initial	DIAGNOSTIC INITIAL renouvellement	5995	0	0	0	5995
		Formation BAFA BAFD	Formation BAFA BAFD	4796	4796	4796	4796	19184
		Poste de coordination	DIAGNOSTIC TERRITORIAL RYTHMES EDUCATIFS	0	5995	0	0	5995
			Poste de coordination Jeunesse	13693,59	13693,59	13693,59	13693,59	54774,36
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		87174,48	87174,48	81179,48	81179,48	336707,92
Action antérieure	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	RAM DU TEICH - STR N°1153	7301,8	7301,8	7301,8	7301,8	29207,2
		Multi accueil	MULTI ACCUEIL POMME DE PIN - STR N°585	40843,07	40843,07	40843,07	40843,07	163372,28
		ALSH Extrascolaire	ALSH MUNICIPAL (ex Office Socio Culturel)	9575,64	9575,64	9575,64	9575,64	38302,56
		ALSH Périscolaire	CLSH ESPACE JEUNES DU TEICH - STR N°1246	10698,49	10698,49	10698,49	10698,49	42793,96
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		52753,88	52753,88	52753,88	52753,88	211015,52
				121172,88	121172,88	121172,88	121172,88	484691,52

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-20151217-R_73_15_1-DE

Bordeaux, le 17 décembre 2015
 Monsieur Christophe DEMILLY
 Directeur de la Caf,

Bordeaux, le 17 décembre 2015
 Monsieur François DELUGA
 Le Maire,

Annexe 2 : situation de l'offre et perspectives de développement

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPLOGIE	Nom action	2014			2015			2016			2017			2018		
		taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
Action antérieure	Accueils Périscolaires	59,04%	47330	80172												
Action antérieure	RAM		0,50													
Action antérieure	ALSH Espace Jeunes	34,71%	9621	27720												
Action antérieure	ALSH municipal	71,60%	33636	47260												
Action antérieure	Multi accueil La Pomme de Pin	71,00%	36082	50820												
Action nouvelle	Poste coordination Enfance				0,50											
Action nouvelle	Poste coordination Jeunesse				0,50											
Action nouvelle	Diagnostic initial				1											
Action nouvelle	Diagnostic territorial rythmes éducatifs															
Action nouvelle	Formation BAFA - BAFD				5											
Action nouvelle	ALSH municipal				42453	52884	80,28%	42453	52884	80,28%	42453	52884	80,28%	42453	52884	52884
Action nouvelle	Multi accueil La Pomme de Pin				45300	60984	74,28%	45300	60984	74,28%	45300	60984	74,28%	45300	60984	60984

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-20151217-R_73_15_1-DE

Bordeaux, le 17 décembre 2015
 Monsieur Christophe DEMILLY
 Directeur de la Caf,

Bordeaux, le 17 décembre 2015
 Monsieur François DELUGA
 Le Maire,

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-20151217-R_73_15_1-DE

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

Annexe 3

ID : 033-213305279-20151217-R_73_15_1-DE

FICHE ACTION : Accueil de loisirs Extrascolaire ou Péri-scolaire

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G existant maintenu et / ou développé ou créé Action antérieure

Années de signature des flux existants

Nature

Extrascolaire Péri-scolaire

Descriptif du Projet :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les jeunes 11/17 ans.
En périodes scolaires : le mercredi, samedi après-midi et vendredi en soirée.
En périodes de vacances scolaires : du lundi au vendredi 10h/17h.

Nom de la structure	ALSH Espace Jeunes		
Adresse de la structure	Rue Claude Laymand 33470 LE TEICH		
Nom du gestionnaire	Mairie		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	

Activité

En cas d'action antérieure (stock)

Nb actes année de base (N-1 CEJ 1G) Donnée saisie par la Cuf

1 201

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture (début de flux) :

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de jours de fonctionnement	249,00					
Amplitude ouverture par jour	7,00					
Nombre d'heures d'ouverture par an (contractualisée) - ci-joint fiche calcul capacité	1 743,00					
Nombre d'heures de travail annuelles des personnels encadrant						
Nombre de places contractualisées	36					
Capacité d'accueil théorique (contractualisée)	27 720,00					
Nb de jours enfants						
Nb d'heures enfants	9 621,00					
Taux d'occupation financier	34,71%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Données financières

En cas d'action antérieure (stock)

Montant DNN plafonnée Donnée saisie par la Cuf

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Charges						
Personnel	26 153,66					
Autres charges	21 907,02					
Total charges	48 060,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits						
Participations Familiales	467,00					
PSU/PSO CAF	3 668,49					
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions	12 244,19					
Subvention collectivités territoriales	31 681,00					
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits	48 060,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prix de revient par acte	5,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

ID : 033-2133052-20151217-R_73_15_1-DE

FICHE ACTION : Accueil de loisirs Extrascolaire ou Périscolaire

Annexe 3

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G existant maintenu et / ou développé ou créé
 Action antérieure

Années de signature des flux existants

Nature Extrascolaire Périscolaire

Descriptif du Projet :
 Reprise de l'ALSH Office Socio-Culturel au niveau du stock et du développement lors du précédent contrat.
 Prise en compte également de l'ALSH en développement.

Nom de la structure	ALSH municipal		
Adresse de la structure	Rue Saint Louis/Avenue Mitterrand 33470 LE TEICH		
Nom du gestionnaire	Mairie		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	

Activité
 En cas d'action antérieure (stock) Nb actes année de base (N-1 CEJ 1G) Donnée saisie par la Cef
 En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture (début de flux) :

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de jours de fonctionnement	50,00	108,00	108,00	108,00	108,00	108,00
Amplitude ouverture par jour	8,00	8,00				
Nombre d'heures d'ouverture par an (contractualisée) - ci-joint fiche calcul capacité	400,00	864,00	864,00	864,00	864,00	864,00
Nombre d'heures de travail annuelles des personnels encadrant						
Nombre de places contractualisées	60	84	84	84	84	84
Capacité d'accueil théorique (contractualisée)	24 384,00	47 260,00	52 884,00	52 884,00	52 884,00	52 884,00
Nb de jours enfants						
Nb d'heures enfants	18 992,00	33 836,00	42 453,00	42 453,00	42 453,00	42 453,00
Taux d'occupation financier	77,89%	71,60%	80,28%	80,28%	80,28%	80,28%

Données financières
 En cas d'action antérieure (stock) Montant DNN plafonnée Donnée saisie par la Cef

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Charges						
Personnel	27 513,16	120 306,51	145 000,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00
Autres charges	31 744,79	52 287,38	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
Total charges	59 257,95	172 593,89	198 000,00	198 000,00	198 000,00	198 000,00
Produits						
Participations Familiales	24 982,07	41 666,85	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
PSU/PSO CAF	6 734,34	18 360,76	28 075,00	28 075,00	28 075,00	28 075,00
PSU/PSO MSA	48,06					
Autres Subventions	3 396,83	18 231,42	10 225,00	10 225,00	10 225,00	10 225,00
Subvention collectivités territoriales	21 516,20	83 478,13	117 700,00	117 700,00	117 700,00	117 700,00
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.	3 750,00					
Total Produits	60 427,50	161 737,16	198 000,00	198 000,00	198 000,00	198 000,00
Prix de revient par acte	3,12 €	5,10 €	4,66 €	4,66 €	4,66 €	4,66 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-20151217-R_73_15_1-DE

Annexe 3

FICHE ACTION : Accueil de loisirs Extrascolaire ou Périscolaire

existant maintenu et / ou développé ou créé

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G Action antérieure

Années de signature des flux existants

Nature

Extrascolaire Périscolaire

Descriptif du Projet :

Accueils périscolaires maternels et élémentaires sur les écoles primaires du Delta et du Val des Pins.

Nom de la structure	Accueils Périscolaires	
Adresse de la structure	Rue Claude Laymand et Avenue François Mitterrand 33470 LE TEICH	
Nom du gestionnaire	Mairie	
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Activité

En cas d'action antérieure (stock)

Nb actes année de base (N-1 CEJ 1G) Donnée saisie par les Caf

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture (début de flux) :

<input type="text"/>
<input type="text"/>

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de jours de fonctionnement	153,00					
Amplitude ouverture par jour	4,50					
Nombre d'heures d'ouverture par an (contractualisée) - ci-joint fiche calcul capacité	689,00					
Nombre d'heures de travail annuelles des personnels encadrant						
Nombre de places contractualisées	156					
Capacité d'accueil théorique (contractualisée)	80 172,00					
Nb de jours enfants						
Nb d'heures enfants	47 330,00					
Taux d'occupation financier	59,04%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Données financières

En cas d'action antérieure (stock)

Montant DNN plafonnée Donnée saisie par la Caf

<input type="text"/>

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Charges						
Personnel	154 812,82					
Autres charges	14 524,71					
Total charges	169 337,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits						
Participations Familiales	33 490,60					
PSU/PSO CAF	17 029,12					
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions	23 005,53					
Subvention collectivités territoriales	95 812,28					
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits	169 337,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prix de revient par acte	3,58 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

FICHE ACTION : Diagnostic

existant maintenu et / ou développé ou créé

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G Action antérieure

Années de signature des flux existants

Nom du prestataire :

Ville du TEICH

Descriptif de la prestation envisagée :

Diagnostic territorial première année (volet enfance)

Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(re renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(re renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Nom de la personne référente

Activité

En cas d'action nouvelle

Année prévisible de flux :

Données financières

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	20-	2014	2015	2016	2017	2018
Charges						
Personnel						
Autres charges			10 000,00			
Total charges	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Produits						
Autres Subventions						
Subvention collectivités territoriales			10 000,00			
Total Produits	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-2015 **Annexe 35** 1-DE

FICHE ACTION : Formation

existante maintenue et / ou développée ou créée

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G Action antérieure

Années de signature des flux existants

Nature du Projet :
 Formation BAFA
 Formation BAFD

Descriptif du Projet :
 (nom des structures concernées)

Augmentation du nombre de stagiaires BAFA BAFD de 4 à 5 par an à compter de 2015 dans le cadre de la professionnalisation des équipes sur les TAP et sur les ALSH maternels et élémentaires

Nom de la structure	Mairie du TEICH		
Adresse de la structure	64 bis Avenue de la Côte d'Argent - 330470 LE TEICH		
Nom du gestionnaire	Mairie		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	

Activité

En cas d'action antérieure (stock)

Nb agents (actes) année de base (N-1 CEJ 1G)

Donnée saisie par la Cof

<input type="text"/>
01/01/15

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture (début de flux) :

Nbre d'agents (stagiaires) à former par type d'activité	Stock 20-	N-1 du Cej 3G 2014	Données contractualisées			
			N 2015	N+1 2016	N+2 2017	N+3 2018
Alsh extrascolaire			5	5	5	5
Alsh périscolaire						
Accueil de jeunes						
Séjours vacances ou camps adolescents						
Nbre total d'agents (stagiaires) à former	0	0	5	5	5	5

Données financières

En cas d'action antérieure (stock)

Montant DNN plafonnée Donnée saisie par la Cof

<input type="text"/>

	Stock 20-	N-1 du Cej 3G 2014	Données contractualisées			
			N 2015	N+1 2016	N+2 2017	N+3 2018
Charges						
Personnel						
Autres charges			8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total charges	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Produits						
Autres Subventions						
Subvention collectivités territoriales			8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total Produits	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Prix de revient par stagiaire	#DIV/0!	#DIV/0!	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €

FICHE ACTION : IngénierieAction nouvelle CEJ 3G Nom du prestataire / ou du personnel
dédié: Ville de Le Teich**Descriptif de la prestation envisagée :**

Diagnostic territorial dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs.

Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(re renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(re renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Nom de la personne référente pour la collectivité

Activité

Année prévisible de flux :

2016

Données financières

	Données contractualisées			
	N 2015	N+1 2016	N+2 2017	N+3 2018
Charges				
Personnel				
Autres charges		10 000,00		
Total charges	0,00	10 000,00	0,00	0,00
Produits				
Autres Subventions				
Subvention collectivités territoriales		10 000,00		
Total Produits	0,00	10 000,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

151217-R_73_15_1-DE

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)
 existant maintenu et / ou développé ou créé

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G Action antérieure

Années de signature des flux existants

Nature

Halte garderie Jardin d'enfants
 Crèche Micro crèche
 Multi accueil

Descriptif du Projet :

Augmentation de la capacité d'accueil en janvier 2015 de 20 à 24 places initialement prévues dans le contrat enfance jeunesse 2ème génération.

Nom de la structure	Multi Accueil La Pomme de Pin		
Adresse de la structure	8bis Rue du Port 33470 LE TEICH		
Nom du gestionnaire	Mairie		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	

Activité

En cas d'action antérieure (stock)

Nb actes année de base (N-1 CEJ 1G) Donnée saisie par la Caf

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture (début de flux) :

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de jours de fonctionnement	210,00	225,00	230,00	230,00	230,00	230,00
Amplitude ouverture par jour	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 310,00	2 475,00	2 530,00	2 530,00	2 530,00	2 530,00
Nombre de places contractualisées	16	24	24	24	24	24
Capacité d'accueil théorique (contractualisée)	36 960	50 820	60 984	60 984	60 984	60 984
Nb d'actes facturés aux familles (0-6 ans)	29 839	36 082	45 300	45 300	45 300	45 300
Taux d'occupation financier	80,73%	71,00%	74,28%	74,28%	74,28%	74,28%

Données financières

En cas d'action antérieure (stock)

Montant DNN plafonnée Donnée saisie par la Caf

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Charges						
Personnel	149 359,97	270 990,95	280 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
Autres charges	41 901,29	38 538,30	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total charges	191 261,26	309 529,25	330 000,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
Produits						
Participations Familiales	39 392,32	53 200,66	58 000,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
PSU/PSO CAF	69 843,09	117 849,76	118 000,00	118 000,00	118 000,00	118 000,00
PSU/PSO MSA	88,44					
Autres Subventions	6 816,23	37 036,97	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Subvention collectivités territoriales	72 519,65	101 441,86	144 000,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.	5 350,00					
Total Produits	194 009,73	309 529,25	330 000,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
Prix de revient par acte facturé	6,41 €	8,58 €	7,28 €	7,28 €	7,28 €	7,28 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20151117 Affixe 35 1-DE

FICHE ACTION : poste de coordination

existant maintenu et / ou développé ou créé

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G Action antérieure

Années de signature des flux existants

Nature du Projet :
 coordination enfance Nb ETP =
 coordination jeunesse Nb ETP =

Noms des personnes chargées de la coordination :

Missions principales :

Coordonner et évaluer les actions et activités du secteur enfance-jeunesse, élaborer et assurer le suivi du schéma de développement du CEJ en lien avec la CAF de la Gironde.
 Soutenir la qualité, l'accessibilité et le contenu du service. Revalorisation de la fonction de coordination et budget proratisé selon le volet enfance ou volet jeunesse

Nom de la structure	Mairie du TEICH	
Adresse de la structure	Place du Souvenir - 33470 LE TEICH	
Nom du gestionnaire	Mairie	
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Activité

En cas d'action antérieure (stock) Nb actes année de base (N-1 CEJ 1G) Donnée saisie par la Caf
 En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture (début de flux) :

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	20-	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre d'ETP enfance			0,50	0,50	0,50	0,50
Nbre d'ETP jeunesse						
Nbre total d'ETP	0,00	0,00	0,50	0,50	0,50	0,50

Données financières

En cas d'action antérieure (stock) Montant DNN plafonnée Donnée saisie par la Caf

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	20-	2014	2015	2016	2017	2018
Charges						
Personnel			22 825,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00
Autres charges						
Total charges	0,00	0,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00
Produits						
Autres Subventions						
Subvention collectivités territoriales			22 825,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00
Total Produits	0,00	0,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00
Prix de revient par ETP	#DIV/0!	#DIV/0!	45 650,00 €	45 650,00 €	45 650,00 €	45 650,00 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20151-Annexe 35 1-DE

FICHE ACTION : poste de coordination

existant maintenu et / ou développé ou créé

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G Action antérieure

Années de signature des flux existants

Nature du Projet : coordination enfance Nb ETP =
coordination jeunesse Nb ETP =

Noms des personnes chargées de la coordination : Eric FONTANIE

Missions principales :

Coordonner et évaluer les actions et activités du secteur enfance-jeunesse, élaborer et assurer le suivi du schéma de développement du CEJ en lien avec la CAF de la Gironde.
Soutenir la qualité, l'accessibilité et le contenu du service. Revalorisation de la fonction de coordination et budget proratisé selon le volet enfance ou volet jeunesse

Nom de la structure	Mairie du TEICH	
Adresse de la structure	Place du Souvenir - 33470 LE TEICH	
Nom du gestionnaire	Mairie	
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Activité

En cas d'action antérieure (stock)

En cas d'action nouvelle

Nb actes année de base (N-1 CEJ 1G) Donnée saisie par la t'af

Date prévisible d'ouverture (début de flux) :

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	20-	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre d'ETP enfance			0,50	0,50	0,50	0,50
Nbre d'ETP jeunesse						
Nbre total d'ETP	0,00	0,00	0,50	0,50	0,50	0,50

Données financières

En cas d'action antérieure (stock)

Montant DNN plafonnée Donnée saisie par la t'af

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	20-	2014	2015	2016	2017	2018
Charges						
Personnel			22 825,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00
Autres charges						
Total charges	0,00	0,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00
Produits						
Autres Subventions						
Subvention collectivités territoriales			22 825,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00
Total Produits	0,00	0,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00	22 825,00
Prix de revient par ETP	#DIV/0!	#DIV/0!	45 650,00 €	45 650,00 €	45 650,00 €	45 650,00 €

FICHE ACTION : Relais Assistantes Maternelles

existant maintenu et / ou développé ou créé

Action nouvelle CEJ 1G CEJ 2G CEJ 3G Action antérieure

Années de signature des flux existants

Descriptif du Projet :

Accompagnement de la revalorisation de la PS RAM (80 % de la PS).

Nom de la structure	Relais Assistantes Maternelles		
Adresse de la structure	8bis Rue du Port 33470 LE TEICH		
Nom du gestionnaire	Mairie		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	(renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	
	(renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)	

Activité

En cas d'action antérieure (stock)

Nb actes (ETP) année de base (N-1 CEJ 1G) Donnée saisie par la C'af

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture (début de flux) :

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Durée de travail hebdomadaire	17,50					
Nombre d'Etp de fonctionnement	0,50					
Qualification de(s) l'animateur(s)	Psychologue					

Données financières

En cas d'action antérieure (stock)

Montant DNN plafonnée Donnée saisie par la C'af

	Stock	N-1 du Cej 3G	Données contractualisées			
			N	N+1	N+2	N+3
	2006	2014	2015	2016	2017	2018
Charges						
Personnel	25 877,28					
Autres charges	8 179,37					
Total charges	34 056,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits						
Participations Familiales						
PSO CAF	8 851,00					
PSO MSA	748,50					
Autres Subventions						
Subvention collectivités territoriales	22 551,65					
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.	1 905,50					
Total Produits	34 056,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prix de revient par ETP	68 113,30 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

ATTENTION : la PSO RAM est revalorisée pour les actions nouvelles signées à compter de 2011 :
 => ne prendre en compte que 80 % de la PSO
 => ajuster le montant de la subvention de la collectivité pour les structures communales ou communautaires

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-20151217-R_73_15_1-DE

Annexe 4 : le diagnostic

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018

COMMUNE DU TEICH

I - L'ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE LOCAL

A - PRESENTATION DU TERRITOIRE

La commune du Teich est située au Sud du Bassin d'Arcachon.

Elle fait partie du Pays « **Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre** » qui regroupent 17 communes :

- les 4 communes de la **COBAS** (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich).
- les 8 communes de la **COBAN** (Andernos, Arès, Audenge, Biganos, Lège Cap-Ferret, Lanton, Marcheprime, Mios).
- les 5 communes de la **CC du Val de l'Eyre** (Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Salles, Saint-Magnes).

Le Teich appartient à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) qui comprend les communes d'Arcachon, de La Teste de Buch et de Gujan-Mestras.

Située sur l'axe Bordeaux/Arcachon, la Commune du Teich bénéficie d'un réseau ferroviaire et routier développé avec l'A660 et la RD 650 qui assure, quant à elle, un rôle de liaison interurbaine entre les communes du Sud Bassin.

De plus, la COBAS a élaboré un Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui fixe les orientations en matière de déplacements sur les agglomérations du Sud-Bassin avec notamment un réseau de bus électriques « EHO » pour les déplacements à l'intérieur des communes et d'un réseau « BAÏA » pour les déplacements sur l'ensemble du territoire.

Depuis 1970, la commune fait partie du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne dont la charte a été renouvelée par décret le 23 janvier 2014.

Le Teich, dans le cadre de l'organisation territoriale de la CAF Gironde, fait partie de l'Unité Territoriale Sud-ouest.

B - LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Sur la commune, l'évolution démographique reste relativement importante et liée au caractère attractif du territoire du Bassin d'Arcachon.

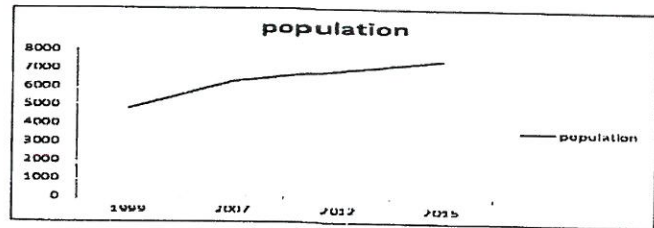
- la dernière campagne de recensement Insee de 2015, nous permet d'estimer la population Teichoise à 7 470 habitants.



- la population a augmenté de 18,9 % entre 2007 et 2015 ; de 30,4 % entre 1999 et 2007 (soit + 54,7 % entre 1999 et 2015)

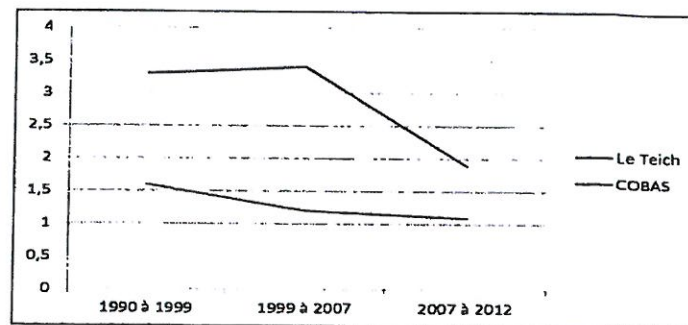
Le Teich	1999	2007	2012	2015
Population (Insee)	4 822	6 284	6 891	7 470

- les indicateurs démographiques nous indiquent un ralentissement de la variation moyenne annuelle de la population depuis 2007 :



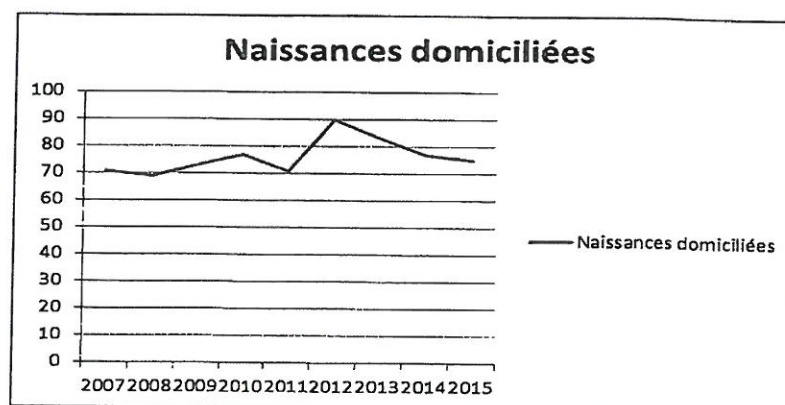
- Variation moyenne de la population

	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Le Teich (Variation moyenne annuelle de la population en %)	+ 3,3	+ 3,4	+ 1,9
COBAS	+ 1,6	+ 1,2	+ 1,1



- le nombre de naissances domiciliées est en baisse depuis le « pic » de 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (projection)
Naissances domiciliées	71	69	73	77	71	90	83	77	75



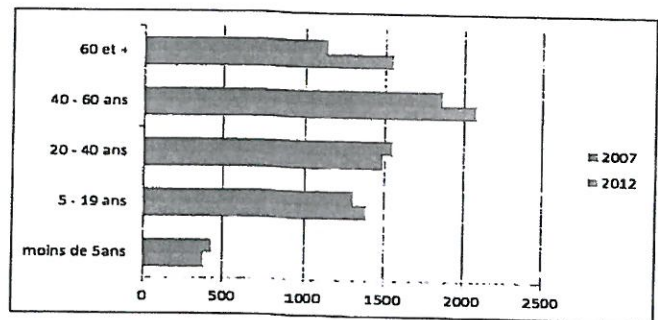
- On assiste ces dernières années à un « vieillissement » de la population du Teich : le ratio de vieillissement ; c'est-à-dire le rapport entre le % des moins de 20 ans et le % des plus de 60 ans a diminué*
 - 2007 : ratio de vieillissement égal à 1,53
 - 2012 : ratio de vieillissement égal à 1,14

*si le ratio est inférieur à 1, la population est jugée « âgée »

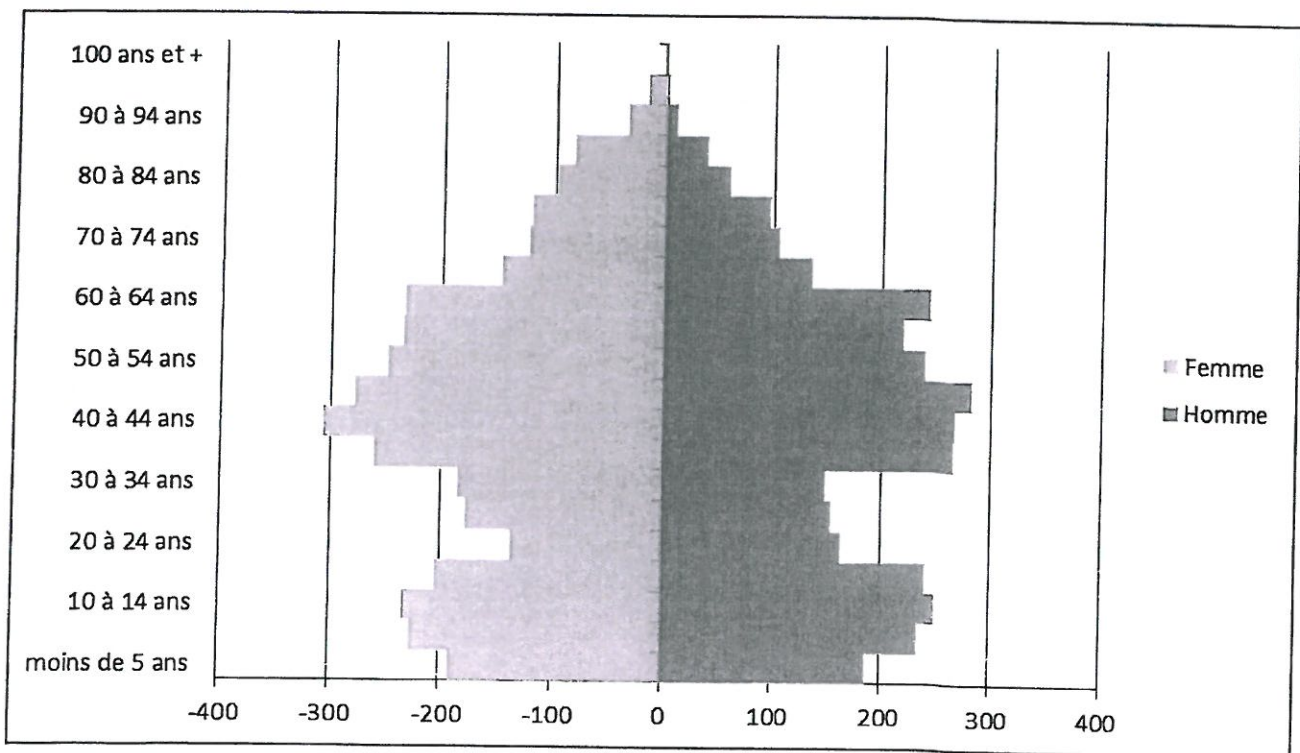
- Evolution de la structure par âge de la population entre 2007 et 2012 (données Insee) :

Le Teich	2012	2007	Variation en %
Moins de 5 ans	379	430	-11,86
De 5 à 19 ans	1 392	1 309	+6,34
De 20 à 40 ans	1 494	1 548	-3,49
De 40 à 60 ans	2 079	1 861	+11,71
60 ans et +	1 547	1 136	+36,30
Total	6 891	6 284	+9,66

Entre 2007 et 2012, on remarque une baisse du nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans et une forte augmentation du nombre de plus de 60 ans.



- Pyramide des âges de la population du Teich en 2012 (données Insee)



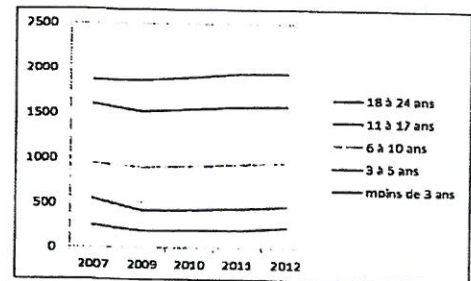
- Au niveau de l'enfance et de la jeunesse, au 1^{er} janvier 2014, la CAF

- 421 enfants de moins de 6 ans
- 530 enfants âgés de 6 à 11 ans
- 527 jeunes âgés de 12 à 17 ans

- Evolution des tranches d'âges au niveau de l'enfance et de la jeunesse entre 2007 et 2012 (données Insee) :

(Données Insee)	2007	2009	2010	2011	2012
moins de 3 ans	249	193	196	201	199
3 à 5 ans	295	228	232	237	234
6 à 10 ans	397	476	484	493	487
11 à 17 ans	658	622	632	643	633
18 à 24 ans	266	350	356	365	364

Malgré une population globale en constante augmentation sur la commune, les données Insee, entre 2007 et 2012, ne montrent pas d'évolution remarquable au niveau de la population des moins de 25 ans



- Les données CAF, comparées entre 1999 et 2012, confirment une certaine stagnation du nombre des moins de 6 ans mais mettent en évidence une évolution globale et constante des 6-17 ans ces dernières années sur le territoire :

	Enfants à charge D'allocataires entre 1999 et 2014 (données CAF)				Activités des parents En 2014	Structure familiale En 2014
	1999	2010	2014 Au 1 ^{er} janvier	Evolution Entre 1999 et 2014		
Les 0-5 ans Stabilisation <i>Depuis 2010 légère baisse</i>	405	427	421	+ 4 %	304 enfants 0-5 ans ont le ou les parents actifs, soit 72,2 % des enfants d'allocataires. 117 enfants ont le ou les parents inactifs, soit 27,8 %	Sur 843 familles allocataires, 242 familles sont des familles monoparentales, soit 28,7 %
Les 6-17 ans <i>Constante augmentation</i>	853	935	1 057	+ 24 %	Sur les 1 057 jeunes, 828 ont le ou les parents actifs, soit 78,3 % des enfants d'allocataires. 229 jeunes ont le ou les parents inactifs, soit 21,7 %	

C – TYPOLOGIES FAMILIALES ET ACTIVITE

➤ Entre 2007 et 2012 (Insee) on constate une tendance à la baisse de la proportion du nombre de familles avec enfants sur la commune :

- en 2012, sur les 2 040 familles, 1 182 sont avec enfants ; soit 57,9 %
- en 2007, sur les 1 882 familles, il y avait 1 139 familles avec enfants soit 60,5 %
- en 1999, sur les 1 416 familles, elles étaient 900 avec enfants soit 63,6 %

On remarque cependant une augmentation régulière du nombre de familles monoparentales sur le territoire :

	1999	2007	2012
Familles monoparentales	156	204	247
Part du nombre de familles en %	11	10,8	12,1

➤ En 2012 selon les données Insee :

- ➔ **73,1 % de la population** ; soit 2 930 âgés de 15 à 64 ans **sont des actifs**
- ➔ **83,2 % des actifs** ; soit 2 438 exercent leur activité **dans une autre commune**
- ➔ Le taux de chômage est en légère évolution ; en 2012 il est de 8,2 % pour 7,7 % en 2007.

D – LOGEMENT ET HABITAT

S'étendant sur un vaste territoire de **8 707 hectares dont 80 % est couvert de forêts**, l'enveloppe urbaine de la commune du Teich est circonscrite entre l'A660 au Sud et par les prairies bocagères du Delta de l'Eyre au Nord.

A l'exception d'un Bourg traditionnel, Le Teich bénéficie d'un **habitat principalement pavillonnaire**.

- En 2012, le parc immobilier compte **3 316 logements** (en augmentation de 24,6 % par rapport à 2007) dont :
 - 2 677 maisons individuelles (soit 80,7%)
 - 2 825 logements sont déclarés en résidences principales (85,2 %)
 - 1 857 par des propriétaires (65,7 %)
 - 907 en tant que locataire (**dont 282 en HLM loué vide**)
- Entre 2007 et 2012, le nombre d'appartement est passé de 178 à 609, soit une augmentation de 242 % sur 5 ans.

- Au 1^{er} janvier 2015, la commune du Teich compte 552 logements sociaux pour 3 728 logements (soit environ 15 %) (données internes Mairie)

E - VIE ECONOMIQUE LOCALE, EQUIPEMENTS ET SERVICES

LA VIE ECONOMIQUE LOCALE

En 2015, sur la commune du Teich, on compte environ 40 commerces de proximité situés en centre ville ou en galerie marchande.

LE TECHNOPARC

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) a en charge l'aménagement, la gestion des zones d'activités économiques et les actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la COBAS a décidé d'engager un projet économique, urbain et paysager du site d'entrée principale de l'agglomération, en bordure de l'échangeur autoroutier du Teich.

LA ZONE D'ACTIVITES DE SYLVABELLE

Créée en 1991, la zone d'activité de Sylvabelle s'étend sur 10 hectares, et accueille en 2015, 17 établissements.

Située à proximité de la voie ferrée et de l'échangeur autoroutier reliant le Bassin d'Arcachon à l'agglomération bordelaise et au grand axe reliant l'Espagne, cette zone est idéalement située.

En dehors de toute zone agglomérée, elle autorise le développement des entreprises présentes sans risque de nuisance pour les habitants de la commune.

Il est prévu de réaliser une nouvelle tranche de 10 hectares au sud en prolongement direct des équipements déjà existants.

LES EQUIPEMENTS PUBLICS

En 2015, la commune du Teich compte différents équipements publics pour répondre aux besoins et au bien-être des habitants :

- une Bibliothèque / Médiathèque
- une école municipale de musique
- un pôle culturel « l'EKLA »
- deux groupes scolaires primaires
- un Collège
- un Multi-Accueil
- un Relais Assistants Maternels
- un Espace Jeunes
- des Accueils de Loisirs Sans Hébergement maternels et élémentaires
- un Office de tourisme

Différents services publics sont aussi implantés sur la commune et sont accessibles à la population :

- une Maison Départementale de la Solidarité et de l'insertion (MDSI)
- une antenne de la Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre
- une gare SNCF
- une permanence du Comité d'Etude et d'Information sur la drogue et les addictions (CEID)
- une permanence de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

F - ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

L'OFFRE DE SERVICE MUNICIPALE DESTINEE A L'ENFANCE

L'EAJE « LA POMME DE PIN »

Cette structure à l'origine associative a été municipalisée le 1^{er} janvier 2013.

La construction d'un nouveau bâtiment, situé rue St André, a permis ces dernières années d'augmenter sa capacité d'accueil de 16 à 20 places en 2012 puis à 24 places en janvier 2015.

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Le RAM du Teich fonctionne sur un ½ ETP agréé.

On assiste ces dernières années à une légère baisse du nombre d'assistants maternels sur le territoire :

- 51 en 2012
- 45 en 2013
- 44 en 2014

5 assistants maternels ont prévu l'arrêt de leur activité entre 2016 et 2017 (4 départs en retraite, 1 changement d'activité).

LES ALSH PERISCOLAIRES MATERNELS

Sur les deux écoles maternelles du « Delta » et du « Val des Pins », des accueils périscolaires sont organisés le matin avant la classe de 7h15 à 8h50 et en soirée de 16h30 à 18h30 ; ils ont une capacité d'accueil globale de 70 places (40+30).

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisés après la classe de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; les TAP ont une capacité d'accueil globale de 160 places (90+70).

Un Projet Educatif Territorial a été élaboré et mis en œuvre sur la commune en lien avec la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire maternel est organisé le mercredi de 12h10 à 18h30 dans les locaux de l'école maternelle du Delta ; il a une capacité d'accueil de 16 places.

L'ALSH EXTRASCOLAIRE MATERNEL

Durant les périodes de vacances scolaires, la Ville du Teich organise un ALSH extrascolaire ; il a une capacité d'accueil de 16 places sur les petites vacances et de 36 places durant l'été.

L'OFFRE DE SERVICE MUNICIPALE DESTINEE A LA JEUNESSE

LES ALSH PERISCOLAIRES ELEMENTAIRES

Sur les deux écoles élémentaires du « Delta » et du « Val des Pins », des accueils périscolaires sont organisés le matin avant la classe de 7h15 à 8h50 et en soirée de 16h30 à 18h30 ; ils ont une capacité d'accueil globale de 120 places (60+60)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisés de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; les TAP ont une capacité d'accueil globale de 340 places (190+150).

Un Projet Educatif Territorial a été élaboré et mis en œuvre sur la commune en lien avec la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Un ALSH périscolaire élémentaire est mis en œuvre le mercredi de 12h10 à 18h30 dans les locaux de l'école élémentaire du Delta ; il a une capacité d'accueil de 36 places.

L'ALSH EXTRASCOLAIRE ELEMENTAIRE

Durant les périodes de vacances scolaires, la Ville du Teich organise un ALSH extrascolaire ; il a une capacité d'accueil de 36 places durant les petites vacances et de 48 places durant l'été.

L'ALSH ESPACE JEUNES

Sur l'ensemble de l'année, des ALSH Périscolaires et Extrascolaires pour les 12-17 ans sont organisés sur la structure « Espace Jeunes » ; la capacité d'accueil est de 36 places.

Au niveau du projet éducatif de cette structure, l'accueil des 18-25 ans est aussi pris en compte sur des temps d'ouverture spécifiques (samedis et soirées)

Des ateliers d'accompagnement à la scolarité y sont également développés durant l'année scolaire pour les enfants scolarisés en élémentaire et au collège.

Divers ateliers et temps d'accueil spécifiques sont proposés aux parents tout au long de l'année.

L'ECOLE MULTISPORTS

Durant la période scolaire, une école multisports est proposés aux enfants scolarisés en élémentaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; sa capacité d'accueil est de 24 places.

LE PARTENARIAT

L'ensemble de l'offre de service municipale destinée à l'enfance et la jeunesse est développée en partenariat avec :

- La CAF Gironde
- Le Conseil Départemental de la Gironde
- La COBAS
- La DDCS
- La PMI
- La MSA
- La DESDEN
- Les Associations sportives et culturelles locales

LA POLITIQUE TARIFAIRE

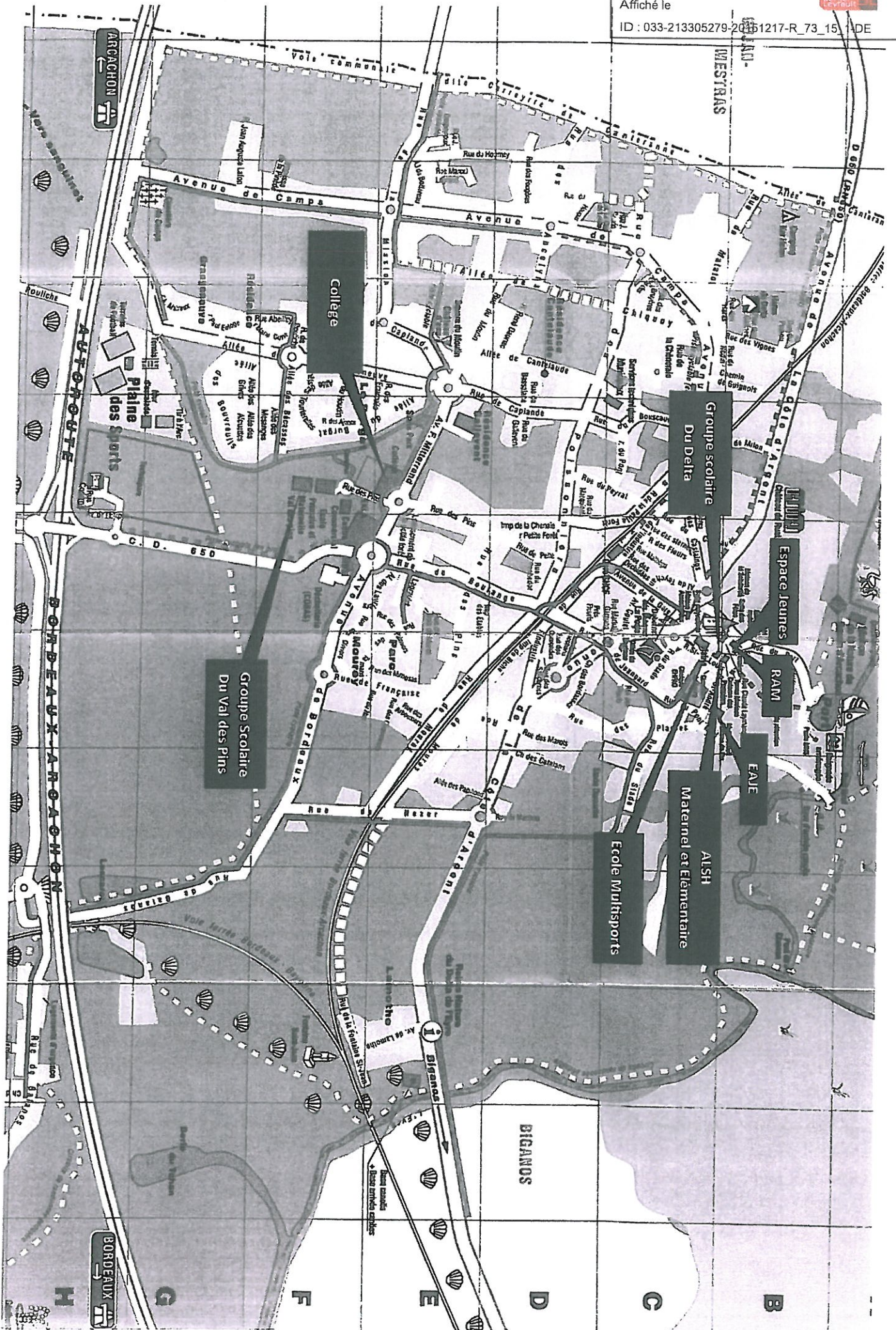
La tarification des différents accueils ; dans le cadre de l'EAJE et pour l'ensemble des Accueils de Loisirs Périscolaires et Extrascolaires organisés par la Ville du Teich, tient compte de la capacité contributive des familles.

Cette tarification « à l'heure » est déterminée pour chaque famille sur la base d'un « taux d'effort » appliqué à son QF ou à ses revenus mensuels.

Les TAP sont gratuits.


Cependant certaines activités proposées par la structure Espace Jeunes, en direction des 12-17 ans, sont tarifées au forfait ; notamment pour la cotisation annuelle, et certaines activités et sorties.

CARTOGRAPHIE



1. EVALUATION DES ACTIONS D'ACCUEIL INSCRITES AU CONTRAT

Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
<input type="checkbox"/> VOLET ENFANCE				
<input type="checkbox"/> VOLET JEUNESSE				
Action				
Date d'ouverture /Date dechéance				
Nature du signataire		<input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> C2c <input type="checkbox"/> employeur		
Caractéristiques de l'offre				
Nombre de places agréées Pmi (Eaje)				
Nombre de places conventionnées avec la Caf (accueil de loisirs)				
Prix de revient à l'acte	=	<input type="checkbox"/> > au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> = au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> < au prix plafond Cnaf	<input type="checkbox"/> > au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> = au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> < au prix plafond moyen départemental	
Coût de fonctionnement annuel (€)				
Montant annuel du reste à charge de la commune (€)				
Taux d'occupation	=	<input type="checkbox"/> > au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> = au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation cible Cnaf	<input type="checkbox"/> > au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> = au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation moyen départemental	
Amplitude d'ouverture journalière agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=	<input type="checkbox"/> < à 9h/j <input type="checkbox"/> = à 9h/j <input type="checkbox"/> > à 9h/j		
Amplitude d'ouverture annuelle agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=	<input type="checkbox"/> > à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> = à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> < à l'amplitude moyenne annuelle départementale		

Envoyé en préfecture le 18/12/2015
 Reçu en préfecture le 18/12/2015
 Affiché le 
 ID : 033-213305279-2015 217-R_73_15 1-DE



Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
Nature des emplois concernés (ETP)				
Taux d'encadrement	=	<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires		
Niveau de qualification	=	<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires		
Temps de concertation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Temps de formation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Différenciation des activités selon les tranches d'âge		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Implication des jeunes dans le projet éducatif		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Forme de cette implication	
Accueil d'enfants en situation de handicap		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Accueil d'urgence		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Application d'un barème de participations familiales modulé en fonction des ressources		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Moyenne des participations familiales		€		€
Aide à l'investissement		Plan crèche concerné	€	€
Aide au fonctionnement	> Pso > Ps contractuelle > Fonds propres	€	€	€
Moyens déployés par la Caf		€		€

2. EVALUATION DES COMPOSANTES DU CONTRAT

Critères	Analyse par type d'action*	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Ecart observés
▪ Capacité d'accueil	Objectifs d'accueil. Nombre de places d'accueil atteint.			
▪ Prix de revient et moyenne départementale	Objectifs de % de structures dont le prix de revient est égal ou inférieur au prix de revient plafond. Pourcentage de structures dont le prix de revient est inférieur ou égal au prix de revient plafond.			
▪ Taux d'occupation	Taux d'occupation cible. Taux d'occupation moyen. Pourcentage de structures dont le taux d'occupation est inférieur au taux d'occupation cible.			
▪ Politique tarifaire	Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources des familles.			
▪ Niveau de qualification et taux d'encadrement	Objectifs de % de structures dont le niveau de qualification est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Objectifs de % de structures dont le taux d'encadrement est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le niveau de qualification moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le taux d'encadrement moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structure intégrant des temps de concertation dans leur coût de fonctionnement. Pourcentage de structure intégrant des temps de formation dans leur coût de fonctionnement.			
▪ Diversité de l'offre	Objectif de structures à l'amplitude journalière supérieure ou égale à 9h par jour. Pourcentage de structures dont l'amplitude journalière d'ouverture est supérieure ou égale à 9 heures par jour.			
▪ Attractivité de l'offre	Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge. Pourcentage de structures dont le projet éducatif intègre une différenciation d'activité selon les tranches d'âge.			
▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets	Objectif de % de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet. Pourcentage de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet éducatif. Formes prises par ces implications.			
▪ Accueil d'un public ciblé	Objectifs sur les accueils en urgence et les accueils d'enfants handicapés. Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap. Pourcentage de structures ayant effectué un accueil d'urgence.			

* Accueil collectif, familiale et parental (0-4 ans) (4-6 ans), micro-crèche, Ram, Laep, accueil de loisirs, accueil de jeunes, accueil périscolaire, camps ado, séjours

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

ID 033-213305279-20151217-R 73_15_1-DE



Principes	Universalité	Adaptabilité	Qualité
Objectifs opérationnels			
Favoriser le développement de l'offre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Capacité d'accueil 		
Améliorer l'offre d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> ▫ Prix de revient et moyenne départementale ▫ Taux d'occupation ▫ Politique tarifaire ▫ Accueil d'un public ciblé 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Niveau de qualification et d'encadrement
Développer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands		<ul style="list-style-type: none"> ▫ Attractivité de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Diversité de l'offre ▫ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets



74/15-2

Décision modificative n°2

Rapporteur :

Cyril SOCOLOVERT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 48 000 € en fonctionnement
208 000 € en investissement

En fonctionnement, une somme de 45 000 € est affectée à la revalorisation de certaines imputations, liées notamment à la maintenance, aux transports collectifs, à l'achat de petit équipement.

En section d'investissement, il s'agit principalement de virement de crédits.

Une recette exceptionnelle de 200 000 € est enregistrée en application du décret n° 2015-734 du 24 juin 2015.

Par ailleurs, une somme de 70 000 € est dégagée par un redéploiement de crédits qui permet de boucler le financement de la salle des fêtes, après la phase de consultation des entreprises.

Je vous propose, mes chers collègues de bien vouloir adopter cette décision modificative.

Adoption : Unanimité

Fait à Le Teich, le 17 Décembre 2015

François DELUGA

Maire du Teich



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-20151217-R_74_15_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DU TEICH

POSTE COMPTABLE DE ARCACHON

M 14

DECISIONS MODIFICATIVES

voici par nature

ANNEE 2015

I - INFORMATIONS GENERALES

1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	7016
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	297
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COBAS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.(population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la
Fiscal	Financier		
3 944 124,00	4 911 769,00	675,99	1 036,90

	Informations financières - Ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	847,00	1 029,00
2	Produit des impositions directes / population	458,00	448,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	935,00	1 167,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	177,00	385,00
5	Encours de dette / population	666,00	881,00
6	DGF / population	145,00	203,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.(2)		
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau Chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau Chapitre pour la section d'investissement.
- Avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 ;
- Sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << Pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

ID : 033-213305279-20151217-R_74_H_2-DE

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	48 000.00	48 000.00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0.00	0.00
	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	48 000.00	48 000.00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	208 000.00	208 000.00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0.00	0.00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	208 000.00	208 000.00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	256 000.00	256 000.00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les RAR de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les RAR de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 785 000,00		43 800,00	43 800,00	1 828 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 900 000,00				3 900 000,00
014	Atténuations de produits	103 000,00				103 000,00
65	Autres charges de gestion courante	474 120,00		1 200,00	1 200,00	475 320,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	6 262 120,00		45 000,00	45 000,00	6 307 120,00
66	Charges financières	218 500,00				218 500,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	1 156,60				1 156,60
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 481 176,60		45 000,00	45 000,00	6 526 176,60
023	Virement à la section d'investissement (5)	919 500,00				919 500,00
042	Opé.d'ordre de transferts entre sections (5)	180 000,00		3 000,00	3 000,00	183 000,00
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sec.fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonct.	1 099 500,00		3 000,00	3 000,00	1 102 500,00
	TOTAL	7 580 676,60		48 000,00	48 000,00	7 628 676,60

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
013	Atténuation de charges	320 000,00				320 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	621 500,00		53 000,00	53 000,00	674 500,00
73	Impôts et taxes	3 842 620,00				3 842 620,00
74	Dotations et participations	1 706 000,00				1 706 000,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00				130 000,00
	Total des recettes de gestion courante	6 520 120,00		53 000,00	53 000,00	6 573 120,00
76	Produits financiers	125 000,00		- 5 000,00	- 5 000,00	120 000,00
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 645 120,00		48 000,00	48 000,00	6 693 120,00
042	Opé.d'ordre de transferts entre sections (5)	10 000,00				10 000,00
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sec.fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonct.	10 000,00				10 000,00
	TOTAL	6 655 120,00		48 000,00	48 000,00	6 703 120,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Pour Information :

UTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Modalités de vote

inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si anticipée des résultats).

le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

023 = RJ 021 ; DJ 040 = RF 042 ; RJ 040 = DF 042 ; DJ 041 = RJ 041 ; DF 043 = RF 043

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SÉCTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Affiché le

II

ID : 033-213305479-20151213-R_74_15_2-DE

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00	25 600,00			51 600,00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	1 774 000,00	1 201 550,00			2 975 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours		9 300,00			9 300,00
	Total des opérations d'équipement			200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 800 000,00	1 236 450,00	200 000,00	200 000,00	1 236 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			500,00	500,00	500,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	430 000,00				430 000,00
18	Compte de liaison : affectation à ...(8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues			7 500,00	7 500,00	7 500,00
	Total des dépenses financières	430 000,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
45X-1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 230 000,00	1 236 450,00	207 500,00	207 500,00	1 236 450,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	10 000,00				10 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	4 000,00				4 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	14 000,00				14 000,00
	TOTAL	2 244 000,00	1 236 450,00	207 500,00	207 500,00	1 236 450,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Affiché le

II

ID : 033-213305279-20151217-R_74_15_2-DE

A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	60 000,00		200 000,00	200 000,00	260 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700 500,00				700 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	760 500,00		200 000,00	200 000,00	960 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	380 000,00				380 000,00
1068	Excédents de fonct.capitalisés (10)	867 655,40				867 655,40
138	Autres subv. d'invest. non transf.					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip.créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	- 5 000,00		5 000,00	5 000,00	
	Total des recettes financières	1 242 655,40		5 000,00	5 000,00	1 247 655,40
45X-2	Total des opé.pour compte de tiers (9)		128 000,00			128 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 003 155,40	128 000,00	205 000,00	205 000,00	2 336 155,40
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	919 500,00				919 500,00
040	Opé.d'ordre de transferts entre sections (5)	185 000,00		3 000,00	3 000,00	188 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	4 000,00				4 000,00
	Total des recettes d'ordre d'invest.	1 108 500,00		3 000,00	3 000,00	1 111 500,00
	TOTAL	3 111 655,40	128 000,00	208 000,00	208 000,00	3 447 655,40

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

313 276,60

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

3 760 932,00

Pour information :

(6) Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)**

3 000,00

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DJ 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Affiché le

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

ID : 033-213305279-20151217-R_74_15_2-DE

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	43 800,00		43 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	1 200,00		1 200,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions		3 000,00	3 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la scetion d'investissement			
Dépenses de fonctionnement - Total		45 000,00	3 000,00	48 000,00

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

+

=

48 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, Fonds divers et réserves	500,00		500,00
13	Subventions d'investissements			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement	200 000,00		200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-1	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues	7 500,00		7 500,00
Dépenses d'investissement - Total		208 000,00		208 000,00

D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

+

=

208 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires; (6) Hors chapitres opérations d'équipement

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Affiché le

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

ID : 033-213305279-20151217-R_74_15_2-DE

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	53 000,00		53 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	-5 000,00		-5 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		48 000,00		48 000,00

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissements	200 000,00		200 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		3 000,00	3 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immob.	5 000,00		5 000,00
Recettes d'investissement - Total		205 000,00	3 000,00	208 000,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

AFFECTATION AU COMPTE 1068

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

III - VOTE DU BUDGET

ID : 033-213305279-20151217-R174_15_2-DE

A1 - Section de Fonctionnement - Dépenses

A1

DETAIL PAR ARTICLE

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 785 000,00	43 800,00	43 800,00
60611	Eau et assainissement	42 000,00		
60612	Energie - Electricité	180 000,00		
60613	Chauffage	65 000,00		
60622	Carburants	30 000,00		
60623	Alimentation	250 000,00		
60628	Autres	95 000,00	10 000,00	10 000,00
60631	Entretien	28 000,00	3 000,00	3 000,00
60632	Petit équipement	40 000,00	9 000,00	9 000,00
60633	Voirie	23 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements	16 000,00		
6064	Fournitures administrat.	21 000,00		
6065	Livres, disque, cassettes			
6067	Fournitures scolaires	40 000,00		
611	Contrats prest. services	130 000,00		
6132	Locations immobilières	23 000,00	5 500,00	5 500,00
6135	Locations mobilières	60 000,00	-5 500,00	-5 500,00
61521	Terrains	85 000,00		
61522	Bâtiments	90 000,00		
61523	Voies et réseaux	91 000,00		
61524	Bois et Forêts	20 000,00		
61551	Matériel roulant	25 000,00		
61558	Autre biens mobiliers	20 000,00	3 400,00	3 400,00
6156	MAINTENANCE	60 000,00	3 400,00	3 400,00
616	Primes d'assurances	87 000,00		
6182	Doc. générale et techniq.	10 000,00		
6225	Indem. comptable, régiss.	2 000,00		
6226	Honoraires	5 500,00		
6227	Frais d'actes et content.	1 000,00		
6231	Annonces et insertions	35 000,00		
6232	Fêtes et cérémonies	27 000,00		
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00		
6241	Transports de biens	2 500,00		
6247	Transports collectifs	28 000,00	14 000,00	14 000,00
6256	Missions	1 000,00		
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00		
6262	Frais de télécommunicat°	45 000,00		
6281	Concours divers	8 000,00		
63512	Taxes foncières	36 000,00		
6353	Impôts indirects	8 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 900 000,00		
6331	Versement de transport	13 000,00		
6332	Cotisation versée au FNAL	12 000,00		
6333	Parti. formation continue	15 000,00		
6336	Cotis. centres de gestion	53 000,00		
6338	Autres impôts et assimilé	11 000,00		
64111	Rémunération principalc	1 280 000,00		



III - VOTE DU BUDGET	III
A1 - Section de Fonctionnement - Dépenses	A1

DETAIL PAR ARTICLE

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal
64112	Indemnité de résidence	30 000,00		
64118	Autres indemnités	264 000,00		
64131	Rémunération principale	658 000,00		
64162	emplois d'avenir	166 000,00		
64168	Emplois d'insertion	310 000,00		
6451	Cotisations à l'URSSAF	460 000,00		
6453	Cotis. caisses retraites	511 500,00		
6454	Cotisations aux ASSEDIC	72 000,00		
6456	Vers. FNC supp. familial	6 500,00		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 000,00		
6474	Vers. autres oeuvres soci	22 000,00		
6475	Médecine travail, pharma.	9 000,00		
6478	autres charges sociales diverses	3 000,00		
014	ATTENUATION DL PRODUITS	103 000,00		
73921	PRELEVEMENT REV COMPENSATION	68 000,00		
73925	FDS DE PEREQUATIONS RESSOURCES COMM	35 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	474 120,00	1 200,00	1 200,00
6531	Indemnités	105 000,00		
6532	Frais de mission	500,00		
6533	Cotisations de retraite	5 000,00		
6535	Formation	5 500,00		
6541	ADMISSION EN NON VALEUR	5 000,00		
6542	CREANCES ETEINTES		1 200,00	1 200,00
6554	Contri. organ. regroupem.	25 000,00		
657358	GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	43 000,00		
657362	SUBVENTION FONCTIONNEMENT CCAS	130 000,00		
6574	Subv. fonc pers droit privé	155 120,00		
	TOTAL GESTION DES SERVICES:011+012+014+65+656 (a)	6 262 120,00	45 000,00	45 000,00
66	CHARGES FINANCIERES (b)	218 500,00		
66111	Intérêts réglés à l'échéa	217 000,00		
668	Autres charges financière			
6688	Autres	1 500,00		
022	Dépenses imprévues	1 156,60		
	TOTAL OPERATIONS REELISES : a+b+c+d+e	6 481 776,60	45 000,00	45 000,00
023	Virement à et de invest	919 500,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	180 000,00	3 000,00	3 000,00
6811	Dot amort immo inco & cor	180 000,00	3 000,00	3 000,00
6812	Dotat. aux amortissements des charges à répartir			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 099 500,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	7 581 276,60	48 000,00	48 000,00

RESTES A REALISER N-1	
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 629 276,60

III - VOTE DU BUDGET

A2 - Section de Fonctionnement - Recettes

A2

DETAIL PAR ARTICLE

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal
013	ATTENUATION DE CHARGES	320 000,00		
6419	Rembour. / rémuné. perso.	320 000,00		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	621 500,00	53 000,00	53 000,00
7022	Coupes de bois	30 000,00		
70311	CONCESSIONS CIMETIERE	2 000,00		
70323	REDEVANCE OCCUP DOMAINE P	12 000,00		
7062	Redev. à caract. culturel	267 500,00	53 000,00	53 000,00
70631	DROITS à CARACTERE SPORTIF	2 000,00		
7067	Redev. & droits serv. périscol. & enscig	308 000,00		
73	IMPOTS ET TAXES	3 842 620,00		
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	3 220 000,00		
7323	FNGIR	12 500,00		
7336	Droits de place	105 000,00		
7351	Taxe sur l'électricité	140 000,00		
7362	TAXES DE SEJOUR	45 000,00		
7381	Taxe droit mut. pub. foncié	230 120,00		
7388	Autres taxes diverses	90 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 706 000,00		
7411	Dotation forfaitaire	855 000,00		
74121	Dot. solidarité rurale 1é	165 000,00		
74127	DOTATION NATIONALE PEREQUATION	240 000,00		
7478	Autres organismes	320 000,00		
748314	DOTATION UNIQUE COMPENSATIONS TP	1 000,00		
74832	ATTRIBUTIONS FDS DEPTAL	30 000,00		
74834	ETAT COMPENSATION TF	32 000,00		
74835	ETAT COMPENSATION TH	63 000,00		
75	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE	130 000,00		
752	Revenus des immeubles	130 000,00		
	TOTAL GESTION DES SERVICES = 70+73+74+75+013 (a)	6 620 120,00	53 000,00	53 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (b)	125 000,00	-5 000,00	-5 000,00
775	Prod. cessions immo finan	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	120 000,00		
	TOTAL OPERATIONS REELLES = a+b+c+d	6 745 120,00	48 000,00	48 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (e)	10 000,00		
7811	Reprise/amort. des immo. incorp. & corpor.	10 000,00		
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	10 000,00		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	6 755 120,00	48 000,00	48 000,00
RESTES A REALISER N-1				
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				826 156,60
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				7 629 276,60

III - VOTE DU BUDGET	III
B1 - Section d'Investissement - Dépenses	B1

DETAIL PAR ARTICLE

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations et	47 000,00		
202	FRAIS D'ETUDES D'LABORATION POS PLU	6 000,00		
2031	FRAIS D'ETUDE	15 000,00		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	355 000,00		
21311	CONSTRUCTION HOTEL DE VILLE	225 000,00	15 000,00	15 000,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	99 000,00	-15 000,00	-15 000,00
2183	Mat.bureau & informatique	12 000,00	-6 000,00	-6 000,00
2184	Mobilier	19 000,00		
2188	Autres immo.corporelles		6 000,00	6 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	2 500,00		
2313	Constructions	2 500,00		
	OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1 ligne par opé) (5)	2 631 950,00	200 000,00	200 000,00
017	REALISATION D'UNE CRECHE	2 800,00		
023	POLE CULTUREL	123 000,00		
024	SALLE DES FETES	1 280 000,00	70 000,00	70 000,00
10	GROUPE SCOLAIRE	28 600,00		
100	PARC ORNITHOLOGIQUE	118 000,00		
101	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	11 750,00	12 000,00	12 000,00
12	PLAINE DES SPORTS	131 000,00	-30 000,00	-30 000,00
15	ELECTRIFICATION	53 000,00		
19	FORET VILLE PROPRE	45 000,00		
20	PORT BAIGNADE	23 000,00	-12 000,00	-12 000,00
22	SALLE POLYVALENTE	120 900,00	-10 000,00	-10 000,00
400	FONCIER	55 000,00	-30 000,00	-30 000,00
500	VOIRIE	639 000,00	200 000,00	200 000,00
700	LOCAL ANIMATION JEUNES	900,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 036 450,00	200 000,00	200 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		500,00	500,00
102298	REPRISE SUR AUTRES FONDS		500,00	500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	430 000,00		
1641	Emprunts avec intr.couver	419 000,00		
168758	Autres groupements	11 000,00		
026	Dépenses imprévues		7 500,00	7 500,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	430 000,00	8 000,00	8 000,00
45	OPE. POUR COMPTE DE TIERS N° (1 ligne par opé) (6)	72 482,00		
4541	TRX EFFECTUEES D'OFFICE COMPTE TIERS	72 482,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'OPE. POUR COMPTE DE TIERS	72 482,00		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 538 932,00	208 000,00	208 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	10 000,00		
28032	Frais de recherche et de développement	8 000,00		
281571	Matériel roulant	2 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (6)	4 000,00		
2121	Plantat° arbres et arbust	2 549,00		
21318	BATIMENTS PUBLICS	1,00		
2151	Réseaux de voirie	1 450,00		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	14 000,00		



III - VOTE DU BUDGET	III
B1 - Section d'Investissement - Dépenses	B1

DETAIL PAR ARTICLE

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 552 932,00	208 000,00	208 000,00
	RESTES A REALISER N-1			
	D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 760 932,00

COMMUNE DU TEICH

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

ID : 033 213305270 20151217 R_74_15_2-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
B2 - Section d'investissement - Recettes	B2

DETAIL PAR ARTICLE

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	60 000,00	200 000,00	200 000,00
1321	Etat et établis.nationaux	45 000,00	200 000,00	200 000,00
1322	Régions			
1323	Départements	15 000,00		
1325	Groupem. de collectivités			
13258	SUBVENTIONS AUTRES GROUPEMENTS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	700 500,00		
1641	Emprunts avec intr.couver	700 500,00		
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	760 500,00	200 000,00	200 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	380 000,00		
10222	F.C.T.V.A	200 000,00		
10226	TAXE AMENAGEMENT ET VERST SOUS DENS	180 000,00		
106	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	867 655,40		
1068	Excédents fonct. capital.	867 655,40		
024	Produit des cessions d'immo.	-5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 242 655,40	5 000,00	5 000,00
45	OPE. POUR COMPTE DE TIERS N° (1 ligne par opé.)(5)	128 000,00		
4542	TRX EFFECTUES D'OFFICE CPTÉ TIERS	128 000,00		
	TOTAL DES RECETTES D'OPE. POUR COMPTE DE TIERS	128 000,00		
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 003 155,40	205 000,00	205 000,00
021	Virament de sect. fonct.	919 500,00		
030	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	185 000,00	3 000,00	3 000,00
192	Plus-value de cessions	5 000,00		
2802	FRAIS ETUDES ELABORATION URBANISME	5 600,00		
28051	Concessions et droits similaires	6 900,00		
2811	TERRAINS DE GISEMENT		3 000,00	3 000,00
28121	Plantations	11 000,00		
28158	Autres	2 500,00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	44 000,00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INF	23 000,00		
28184	MOBILIER	48 000,00		
28188	AUTRES	39 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES PROVENANT DE LA SECT° DE FONCT	1 104 500,00	3 000,00	3 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONI (1,1,5 (6)	4 000,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	1 450,00		
2221	Terrains nus	2 550,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	1 108 500,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 239 655,40	208 000,00	208 000,00

RESTES A REALISER N-1	
R001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	313 276,60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 760 932,00

III - VOTE DU BUDGET		III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL		B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 10 GROUPE SCOLAIRE

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		137 136,13				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	137 136,13				
2111	Terrains nus	12 953,28				
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	12 460,70		-4 500,00	-4 500,00	
2183	Mat.bureau & informatique	28 881,63		4 500,00	4 500,00	
2184	Mobilier	75 616,52				
2188	Autres immo.corporelles	7 224,00				

III - VOTE DU BUDGET	III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL	B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 12 PLAINE DES SPORTS

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		335 005,29		-30 000,00	-30 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	288 703,61		-30 000,00	-30 000,00	
2111	Terrains nus	80 596,99		-20 000,00	-20 000,00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	200 807,21		-10 000,00	-10 000,00	
21534	IMMOBILISATION ELECTRIFICATION	2 310,00				
2184	Mobilier	4 989,41				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors	46 301,68				
2313	Constructions	46 301,68				

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			

Besoin de financement	
Excédent de financement	30 000,00

III - VOTE DU BUDGET		III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL		B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 15 ELECTRIFICATION

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		108 451,02				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	108 451,02				
2151	Réseaux de voirie			-4 500,00	-4 500,00	
21534	IMMOBILISATION ELECTRIFICATION	108 451,02		150,00	150,00	
2188	Autres immo.corporelles			4 350,00	4 350,00	

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
1323	Départements		

Besoin de financement	
Excédent de financement	

III - VOTE DU BUDGET	III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL	B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 19 FORET VILLE PROPRE

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		87 506,75				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	87 506,75				
2117	Bois, forêts	42 082,91				
2121	Plantat° arbres et arbust	45 423,84				

III - VOTE DU BUDGET	III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL	B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 20 PORT BAIGNADE

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		178 279,02		-12 000,00	-12 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	112 024,57		-12 000,00	-12 000,00	
2111	Terrains nus			-8 000,00	-8 000,00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	112 024,57		-7 000,00	-7 000,00	
2188	Autres immo.corporelles			3 000,00	3 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors	66 254,45				
2312	Terrains	5 388,76				
2313	Constructions	60 865,69				

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			

Besoin de financement	
Excédent de financement	12 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL	B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 22 SALLE POLYVALENTE

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		1 024 254,79		-10 000,00	-10 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors)	103 649,73		-10 000,00	-10 000,00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	41 778,17		-10 000,00	-10 000,00	
2188	Autres immo.corporelles	61 871,56				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors)	920 605,06				
2313	Constructions	920 605,06				

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
1321	Etat et établis.nationaux		
1323	Départements		

Besoin de financement	
Excédent de financement	10 000,00

III - VOTE DU BUDGET	
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL	B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 017 REALISATION D'UNE CRECHE

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		47 742,45				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	47 742,45				
2183	Mat.bureau & informatique	32 793,89				
2188	Autres immo.corporelles	14 948,56				

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
1322	Régions		
1323	Départements		
1325	Groupem. de collectivités		
13258	SUBVENTIONS AUTRES GROUPEMENTS		

Besoin de financement	
Excédent de financement	

III - VOTE DU BUDGET		III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL		B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 023 POLE CULTUREL

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		114 630,42				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 980,00		3 460,00	3 460,00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 980,00		3 460,00	3 460,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	112 650,42		-3 460,00	-3 460,00	
2183	Mat.bureau & informatique	6 142,03				
2184	Mobilier	48 285,98				
2188	Autres immo.corporelles	58 222,41		-3 460,00	-3 460,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL	B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 024 SALLE DES FETES

Art	Libellé	Réalisations	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		8 160,00		70 000,00	70 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	8 160,00		70 000,00	70 000,00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	8 160,00		70 000,00	70 000,00	

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			

Besoin de financement	70 000,00
Excédent de financement	

III - VOTE DU BUDGET	III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL	B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 100 PARC ORNITHOLOGIQUE

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		240 966,86				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	240 966,86				
2111	Terrains nus	9 847,50				
2113	Terrains amén. autre voie	183 197,83				
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	20 206,00		-1 000,00	-1 000,00	
2182	Matériel de transport	27 715,53				
2183	Mat. bureau & informatique			1 000,00	1 000,00	

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
1322	Régions		
1323	Départements		

Besoin de financement	
Excédent de financement	

III - VOTE DU BUDGET	III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL	B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 101 NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Art	Libellé	Réalisations	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		cumulées au 01/01/2015				
DEPENSES		226 779,27		12 000,00	12 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	146 880,18		12 000,00	12 000,00	
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	44 753,84				
2183	Mat.bureau & informatique	12 558,78		11 000,00	11 000,00	
2184	Mobilier	89 567,56				
2188	Autres immo.corporelles			1 000,00	1 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors	79 899,09				
2313	Constructions	79 899,09				

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			

Besoin de financement	12 000,00
Excédent de financement	

III - VOTE DU BUDGET		III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL		B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 400 FONCIER

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01.01.2015				
DEPENSES		745 821,17		-30 000,00	-30 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	745 821,17		-30 000,00	-30 000,00	
2111	Terrains nus	633 562,17		-30 000,00	-30 000,00	
2115	Terrains bâtis	112 259,00				

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			

Besoin de financement	
Excédent de financement	30 000,00

III - VOTE DU BUDGET**B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL****B3****DETAIL DE L'OPERATION N° 500 VOIRIE**

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01 01 2015				
DEPENSES		3 970 191,06		200 000,00	200 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	1 339 633,76		200 000,00	200 000,00	
2111	Terrains nus	67 597,19				
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 280,57				
2151	Réseaux de voirie	1 269 322,44		200 000,00	200 000,00	
21534	IMMOBILISATION ELECTRIFICATION	1 433,56				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors	2 630 557,30				
2313	Constructions	299 499,09				
2315	Install.mat.outil.techniq	2 331 058,21				

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			200 000,00
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		200 000,00
1321	Etat et établis.nationaux		200 000,00
1322	Régions		
1323	Départements		

Besoin de financement

Excédent de financement

III - VOTE DU BUDGET		III
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL		B3

DETAIL DE L'OPERATION N° 700 LOCAL ANIMATION JEUNES

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01 01 2015				
DEPENSES		20 270,94				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	20 270,94				
2111	Terrains nus	12 364,22				
2183	Mat.bureau & informatique	7 906,72				

III - VOTE DU BUDGET
B3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - DETAIL

DETAIL DE L'OPERATION N° 999 NON INDIVIDUALISEE

Art	Libellé	Réalisations cumulées	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Vote du Conseil Municipal	Montant pour information
		au 01 01. 2015				
DEPENSES		1 696 064,14				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,51				
202	FRAIS D'ETUDES D'LABORATION POS	7 760,42				
2031	FRAIS D'ETUDE	699,66				
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	16 540,43				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors	469 311,94				
2115	Terrains bâtis	22 364,41				
21311	CONSTRUCTION HOTEL DE VILLE	7 560,00		15 000,00	15 000,00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	186 897,94		-15 000,00	-15 000,00	
2183	Mat.bureau & informatique	92 214,17		-6 000,00	-6 000,00	
2184	Mobilier	142 673,60				
2188	Autres immo.corporelles	17 601,82		6 000,00	6 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors	1 201 751,69				
2313	Constructions	1 193 961,67				
2315	Install.mat.outil.techniq	7 790,02				

Art	Libellé	Reste à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTALES RECETTES AFFECTEES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
1321	Etat et établis.nationaux		
1322	Régions		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
1641	Emprunts avec intr.couver		

Besoin de financement	
Excédent de financement	

Projet HUTTOPIA

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1 et portant sur l'intérêt général du projet de Camping Ecotouristique HUTTOPIA

Rapporteur :

François DELUGA

Le Conseil Municipal de la commune de Le Teich,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-14-2, L300-6 et R123-23-2, R123-2 et R123-2-1 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux du 26 mai 2015 désignant le Commissaire Enquêteur chargé de l'enquête ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 7 mai 2015 relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Teich ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2015 soumettant à l'enquête publique le projet de déclaration d'intérêt général et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Teich ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 octobre au 13 novembre 2015 ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 2 décembre 2015 donnant un avis favorable à la déclaration d'intérêt général du projet de Camping Ecotouristique HUTTOPIA et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Teich ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014 ;

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

Entendu l'exposé du Maire...

Considérant les éléments suivants :

1. Intérêt général de l'opération :

Ce projet novateur est très différent des campings présents dans notre région

- Pas de clôture
- Parcelles de 300 à 400 m² au lieu de 70 à 100 m² par client
- Pas d'imperméabilisation des sols
- Structures et réseaux entièrement démontables.

Le principe est donc que l'activité du camping et des campeurs ne présentent qu'un impact minime sur leur environnement.

Il constitue une offre d'hébergement supplémentaire et complémentaire de l'offre existante, et de qualité, sur notre territoire.

De plus, il s'inscrit en cohérence avec l'action ancienne de la commune en faveur d'un développement respectueux de l'environnement. Il permet une valorisation supplémentaire des activités de tourisme de nature déjà présentes sur le territoire (ornithologie, kayak...).

De ce fait ce projet présente à l'évidence un caractère d'intérêt général.

2. L'objet de la mise en compatibilité du PLU de la commune :

- La mise en compatibilité du PLU de la commune avec le projet d'aménagement d'un Camping Ecotouristique HUTTOPIA, a pour objet la suppression de l'EBC existant après avis de la commission des sites et le report d'une surface d'EBC supérieure sur les parcelles contigües, la création d'un zonage spécifique en lieu et place de la zone N actuelle (zone AUK sauf sur les zones sensibles demeurant en zone N), la rectification du tracé de la coupure d'urbanisation comme prévue dans le SCOT, puis validée par le SYBARVAL après annulation du SCOT.

3. Conclusion de l'enquête publique et poursuite du projet :

L'enquête s'est déroulée du 12 octobre au 13 novembre 2015 inclus. Le dossier et les registres d'enquête ont été mis à la disposition du public à la mairie du Teich durant toute l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet de création du Camping HUTTOPIA sur la commune du Teich et un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour le réaliser.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

Cet avis favorable est assorti de la réserve suivante :

- Maintenir en statut EBC, à l'exception de l'accès au camping, la lisière boisée le long de la RD 650 (ce à quoi la commune est favorable).

Le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable au projet, à son intérêt général et aux dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Décide :

Article 1^{er} : est déclaré d'intérêt général le projet de Camping HUTTOPIA sur la commune de Le Teich. Cette déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Article 2 : La déclaration de projet devra respecter les mesures de publicité décrites au R123-25 du Code de l'Urbanisme :

- 1- La présente déclaration de projet sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune. Elle fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois en mairie et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le Département.

Adoption : Unanimité

Fait à Le Teich, le 17 Décembre 2015

François DELUGA

Maire du Teich




CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

76/15-4

Cessions Foncières

Rapporteur :

Jean-Louis LACABE

Par notre délibération du 19 Novembre 2015, nous avons décidé de céder à la société DOMOFRANCE une surface de terrain de 7 290 m² à détacher des parcelles cadastrées CP 101p et 7p, au prix de 450 000 €, soit 61,7 €/m².

Ce terrain est susceptible d'accueillir une opération d'habitat composée de :

- 6 logements en Accession Sociale
- Un Macro-lot d'environ 1 400 m² SDP, pour un promoteur privé.

L'avis des Domaines sollicité le 24 septembre 2015 nous est parvenu le 27 novembre 2015. Il indique une valeur vénale des parcelles de 525 000 €.

Il convient donc de délibérer à nouveau, Mes cher(ère)s collègues,
en relevant :

- Que cette cession a pour objet de réaliser une opération de logement social permettant ainsi à la commune de se rapprocher des objectifs fixés par la Loi ALUR
- Qu'elle interviendra sans conditions suspensives
- Que le prix de 450 000 € constitue pour l'opérateur un plafond à ne pas dépasser, sous peine de remettre en cause la faisabilité de l'opération.
- De céder à la société DOMOFRANCE, 110 avenue de la Jallère à Bordeaux, une surface de terrain de 7 168 m² après arpentage (soit 62,77 €/m²) à détacher des parcelles cadastrées section CP N°101 et CP N°7 au prix de 450 000 €.
- Il convient ici de rappeler que la première loi de finance rectificative pour 2010 publiée le 10 mars 2010 a mis le droit national en conformité avec la directive 2006/112/CE du 28 Novembre 2006 dit « Loi TVA ».

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

76/15-4

Désormais, les collectivités locales sont considérées comme assujetties à la TVA pour leurs opérations immobilières. Une instruction de la DGFIP, publiée le 29/12/2011, n° 3A-9-10 a précisé ces nouvelles règles applicables en matière de TVA pour certaines opérations portant sur des immeubles.

En particulier, pas plus que pour tout autre assujetti, les cessions d'immeubles réalisées par l'État, une collectivité ou un organisme public n'ont à être soumises à la TVA lorsqu'elles s'inscrivent purement dans le cadre de la gestion de leur patrimoine.

De même, peuvent constituer des opérations réalisées hors du cadre économique les cessions de terrains à bâtir ou de bâtiments qu'une collectivité détient dans son patrimoine sans les avoir acquis ou aménagés en vue de les revendre. Ainsi, la collectivité sera fondée à ne pas soumettre à la TVA les livraisons d'immeubles de cette nature lorsque la délibération par laquelle il est décidé de procéder à l'aliénation fait apparaître que celle-ci relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif.

En ce qui concerne les terrains objet de notre délibération il est à noter que :

- Ceux-ci sont propriété communale depuis plus de 30 ans.
- Ils n'ont fait l'objet d'aucun aménagement de notre part.

Par contre, leur vente permettra à la commune de dégager un autofinancement exceptionnel qui lui permettra de réaliser son programme d'équipement.

Dans ces conditions, la commune déclare ne pas soumettre cette opération au régime de la TVA.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents permettant de régulariser ce dossier.

Adoption : Unanimité

Fait à Le Teich, le 17 Décembre 2015

François DELUGA

Maire du Teich



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

77/15-5

Durée des amortissements

Rapporteur :

Cyril SOCOLOVERT

Par notre délibération du 4 décembre 1996, nous avons fixé la durée des amortissements fixée pour chaque immobilisation.

A la demande de Monsieur le Receveur, il convient d'ajouter à notre tableau les imputations suivantes :

<u>Nature du bien</u>	<u>Référence budgétaire</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Etudes d'urbanisme	202	10 ans
Bois et Forêts	2121	40 ans

Je vous propose, Mes cher(ère)s collègues, d'adopter cette disposition.

Adoption : Unanimité

Fait à Le Teich, le 17 Décembre 2015

François DELUGA

Maire du Teich



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 17 Décembre 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 17 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Didier THOMAS - Joël RAULT - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Justine CHASSAGNE qui a donné procuration à Jean-Claude BERGADIEU

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Jean-Claude TASA

Sébastien GUIBERT qui a donné procuration à Didier THOMAS

Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Louis LACABE

Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Victor PETRONE pour les délibérations n°73/15-1 et 74/15-2, présent à partir de la délibération n°75/15-3.

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 19 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations rectificatives n°74/15-2 et 76/15-4 sont déposées sur table.

Secrétaire de séance : Maryse GILLES